

L'« EFFET GOLFE » ET LE MAROC

Jean Claude SANTUCCI

Dans cette communication, nous avons visé un triple objectif :

- à partir de l'analyse des réactions qu'a suscitées, au sein des forces politiques marocaines, l'engagement équivoque du gouvernement dans le conflit du Koweït, faire une lecture différenciée des positionnements des acteurs marocains par rapport aux protagonistes, aux causes et aux enjeux du conflit. Cette analyse s'est appuyée très largement sur les déclarations des autorités étatiques et les prises de position des formations politiques, essentiellement à travers la presse (1), en étant bien conscient de leurs effets déformants et de leurs limites à traduire une « opinion publique » ;

- à partir de ces réponses, prendre en compte l'impact de la dimension non seulement rationnelle mais quasiment affective de la solidarité arabo-islamique, sur les choix gouvernementaux et les comportements des partis politiques ;

- s'interroger à partir de l'issue du conflit sur les implications réelles de l'effet-Golfe dans la scène politique et idéologique du Maroc, dans l'évolution des rapports entre le pouvoir et les partis d'opposition et dans la gestion de leurs intérêts respectifs par rapport aux enjeux proprement nationaux.

A propos de « l'invasion du Koweït » : le nationalisme arabe à l'épreuve ?

La réaction des autorités marocaines s'est manifestée sous la forme d'une rapide et sévère condamnation de l'Irak, justifiée par l'histoire, le vécu et les principes, et s'appuyant sur une certaine continuité puisqu'en 1962 déjà, il avait adopté la même attitude devant les menaces irakiennes contre le Koweït (2).

Cette position est présentée dans le discours officiel comme un choix résolu et indépendant de toute considération d'intérêt matériel et de calcul tactique ou stratégique, en direction de l'Irak tout au moins. Mesurée à l'aune des échanges économiques (l'Irak est le premier fournisseur du Maroc en pétrole alors que la part des investissements du Koweït est des plus réduites), des relations diplomatiques (soutien réciproque du Maroc et de l'Irak dans les conflits iranien et saharien), cette décision expose même le Maroc à des risques sérieux de

(1) Les analyses de la presse marocaine ont porté sur les journaux de langue française suivants : *Le Matin du Sahara* et *Maroc Soir* (pro-gouvernemental de l'Opinion (Istiqlal), *Al Bayane* (PPS) ainsi que sur les éditoriaux en langue arabe de *Al Alam* (Istiqlal), *Al-Ittihad Al Ichiraki* (USFP) *An-Nidal ad Dimouqrati* (PND), *Rissalat Al Oumma* (UC) traduits grâce à la collaboration de M. BENHLAL.

(2) Cf. Interview accordée par le roi Hassan II en juillet, *Le Monde*, 15/8/90.

représailles, diligentées par les unités armées irakiennes et les forces du Polisario installées en Mauritanie.

Parmi les réactions qui ont suivi dans la presse, (3) aucune contestation explicite de la décision royale condamnant l'invasion irakienne, mais une certaine compréhension dans les journaux d'opposition à l'égard des thèses irakiennes. L'UNFP (Union Nationale des Forces Populaires) généralement absente dans les débats de la vie politique interne, est le premier parti à soutenir la politique de Saddam Hussein, fidèle en cela à ses positions nationalistes arabes et anti-impérialistes. Seul le PPS (Parti du Progrès et du Socialisme) a adopté une attitude foncièrement hostile au chef d'Etat irakien, qu'il rend responsable de toute la crise et de ses implications, et dénoncé du même coup le silence complice de certaines forces arabes. Ce démarquage s'inscrit dans le droit fil d'un parti-pris idéologique contre les exactions anti-communistes du régime irakien, et d'une solidarité d'intérêt avec le sort des milliers de Marocains réduits au statut d'otages potentiels et de moyens de chantage entre les mains des dirigeants de Bagdad.

L'Istiqlal est resté relativement discret sur la situation créée par l'occupation du Koweït et sa presse s'est contentée de couvrir la crise au niveau événementiel en privilégiant l'information la plus large possible, au détriment de ses propres opinions.

L'annonce de l'intervention américaine en Arabie Séoudite va provoquer des glissements de ton et de sens dans les attitudes jusqu'ici réservées des partis politiques, et mettre à nu certaines ambiguïtés. C'est ainsi que la presse de l'Istiqlal se met à dénoncer l'Occident impérialiste et hégémonique, sans pour autant condamner les relais arabes que représentent les monarchies pétrolières, ni se déclarer explicitement solidaire du régime irakien. L'USFP (Union Socialiste des Forces Populaires) en revanche associera dans un même communiqué, la dénonciation de l'ingérence américaine et occidentale, avec son soutien affirmé au régime de Saddam Hussein. Dans son argumentation, qui traduit une certaine affiliation idéologique avec le Ba'th irakien, le parti reprend à son compte la vision historique des responsabilités impérialistes dans les conflits du Moyen-orient, et appuie les propositions de Saddam Hussein pour une solution globale des problèmes qui lui paraissent expliqués la crise actuelle. Le communiqué de la CDT (Confédération démocratique du Travail) qui est le bras syndical de l'USFP s'est situé dans la même veine nationaliste arabe, en appelant les forces vives marocaines et la classe ouvrière arabe à s'opposer aux visées impérialistes et sionistes, et à défendre la cause palestinienne qui reste la clé principale de la solution à la crise actuelle (4). L'OADP (Organisation Arabe Démocratique et Populaire) s'est alignée sur des positions très voisines, en affirmant sa différence à partir de considérations sur la pseudo-légalité de l'intervention militaire occidentale et l'illégitimité des décisions du sommet arabe du Caire (5).

(3) Cf. GEISSER V., LE TROQUER Y., Guerre et presse : la presse maghrébine d'expression française et la crise du Golfe. AAN 1990, Paris, CNRS, 1992 : 417-437.

(4) Cf. AL AHNAF M., L'opposition maghrébine face à la crise du Golfe. *Maghreb-Machrek* (130), oct-nov. 1990 : 100-103.

(5) AL AHNAF M., *loc. cit.*, p. 102.

Quant aux partis politiques de la majorité, ils ont paru relativement embarrassés pour cautionner l'envoi d'un contingent militaire à usage défensif en Arabie Séoudite. Toute tentative d'assimilation ou de rapprochement avec l'occupation marocaine du Sahara Occidental est vivement dénoncée, au nom de la distinction jugée fondamentale entre les deux situations, au plan de la légalité internationale et de la Charte de la Ligue arabe, l'Irak ayant pour sa part reconnu le Koweït en 1963. La plupart des formations politiques ont manifesté une certaine déception devant l'incapacité du monde arabe et du Maghreb à dégager une position commune pour une dynamique de guerre qui ne peut à terme qu'accentuer les menaces d'une montée en puissance d'Israël et les risques d'une occupation anglo-américaine de l'Irak.

La problématique juridique de la violation du droit international est laissée au second plan chez les intellectuels qui préfèrent placer le débat sur le plan de l'unité arabe et du rôle médiateur que le Maroc devrait faire valoir pour dénoncer cette crise, en s'appuyant sur une expérience reconnue dans le monde arabe (6).

La relance dans le discours royal du 20 Août d'un Sommet exceptionnel au Maroc, et la tenue d'une réunion tripartite à Rabat entre Hassan II, Chadli et Hussein de Jordanie ont un moment ranimé les espoirs d'une solution pacifique.

Après le refus de la proposition marocaine d'un Sommet arabe exceptionnel, une certaine ouverture transparait dans la presse officielle qui y voit l'incapacité des Arabes à infléchir leur destin et à peser en toute indépendance sur les décisions géo-politiques qui concernent leur sécurité collective. Certains commentateurs vont même jusqu'à stigmatiser cette sorte d'inhibition immature qui enferme le monde arabe dans la vision passiste d'une mythologie unitaire, et qui entretient l'insertion opportuniste des Etats Arabes dans les configurations d'un ordre international imposé de l'extérieur et construit sur leurs divisions internes et leur exploitation.

Avant le déclenchement de la guerre, on peut faire plusieurs observations à propos de l'attitude diplomatique de l'Etat marocain par rapport à la crise du Golfe et des réactions qu'elle a suscitées auprès des principaux acteurs politiques nationaux. Du côté du pouvoir, on s'attache à justifier l'engagement militaire avec une argumentation dont les références soient suffisamment crédibles pour obtenir un soutien assez large dans l'opinion publique, et ne pas heurter la sensibilité de l'arabisme toujours présente dans l'imaginaire social. Au plan juridique, c'est le respect des principes du droit international affirmés dans la charte de l'ONU et celle de la Ligue des Etats arabes, qui est avancé. Au plan diplomatique, c'est la fidélité à une solidarité arabe, maintes fois éprouvée dans des combats pour la cause palestinienne et l'organisation des conférences sur la paix au Moyen Orient, et illustrée par la référence appuyée au rôle modérateur et médiateur traditionnellement exercé par le Maroc dans le règlement des conflits inter-arabes. Le pouvoir entend essentiellement se mettre à l'abri des objections de complicité politique objective et de collusion

(6) AMRANI Bahia, Les Marocains et la crise du Golfe, *Le Libéral* (30), septembre 1990 : 15-16.

manifeste d'intérêts économiques et financiers qui pourraient expliquer l'alignement du Maroc dans les rangs de la coalition occidentale et sa solidarité arabe avec des monarchies pétrolières. Mais il sait que son engagement dans la coalition, si habile que soit son argumentation, ne peut qu'affaiblir sa légitimité arabo-islamique et que la thématique nationaliste qu'il a exploitée dans le conflit du Sahara ne peut pas remplir dans cette crise la même fonction d'enjeu unificateur. Cette crise au contraire crée un hiatus entre le peuple et le régime dont l'engagement dans le cadre naturel de ses alliances diplomatiques et stratégiques se heurte à la sensibilité nationaliste arabe et anti-américaine de l'opinion publique. La stratégie du « grand écart » avec les partis d'opposition globalement favorables à l'Irak est viable tant qu'il subsiste l'espoir d'un règlement du conflit par les négociations et les médiations diplomatiques auquel le pouvoir semble attacher du crédit en y participant activement (réunion tripartite en novembre 1990 avec l'Arabie Séoudite et l'Irak).

Face aux contraintes de la contagion du voisin algérien où s'exprime plus librement et plus massivement le soutien à Saddam Hussein et face au rejet quasi-viscéral provoqué par la présence étrangère en Arabie Saoudite, le régime s'interdit même, sous peine de mettre en cause sa légitimité, d'user de la répression pour neutraliser la contestation ambiante.

Du côté des partis politiques la position nuancée et ambiguë du régime marocain ne manque pas d'entretenir un certain malaise au sein des partis politiques qui ne peuvent ignorer par delà leur soutien à l'Irak les liens du Maroc avec les Etats du Golfe en matière d'assistance militaire et policière, ni la contribution financière de l'Arabie Séoudite à l'économie du pays et à l'équipement des Forces Armées royales. Ce malaise explique sans doute leur relative discrétion à l'égard des choix gouvernementaux, et le souci de mettre en avant les enjeux que représente pour les pays arabes cette crise. Même si des manifestations anti-occidentales n'ont pas marqué l'événement comme en Tunisie et en Algérie, l'opposition a tenu à se faire l'écho du sentiment de défiance populaire à l'égard des monarchies du Golfe et d'hostilité à l'installation des forces américaines sur le sol séoudien. En fondant son soutien à l'Irak sur la thématique du nationalisme arabe (7), elle entend utiliser cette crise comme un instrument de mobilisation idéologique à des fins de stratégie politique interne. Le contexte politique et social du deuxième semestre de 1990 s'y prête particulièrement avec la campagne médiatique anti-monarchique sur les droits de l'Homme, la publication du plan de paix de l'ONU sur le Sahara, et les revendications sociales des syndicats qui conduiront à la grève générale du 14 Décembre (8).

Mais il n'est pas tout à fait le même qu'en Algérie et en Tunisie qui étaient en phase plus ou moins électorale sinon même de changement dans le régime politique. Le fait que les échéances électorales soient suspendues au règlement

(7) Le quotidien de l'USFP a défendu avec une certaine constance les « droits historiques » de l'Irak sur le Koweït, dont la création étatique est perçue comme une entreprise anglo-saxonne de morcellement de la Nation arabe.

(8) Cf. Chronique Maroc 1990, M. BENHLAL et J.C. SANTUCCI, *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1990, Paris, CNRS, 1992.

préalable de l'affaire du Sahara, que la perspective du plan de paix de l'ONU rend plus incertaine, a sans aucun doute contribué à tempérer l'exploitation des dividendes politiques de la crise par les forces partisans et syndicales de l'opposition marocaine.

La « Guerre du Golfe » : un catalyseur idéologique ou un révélateur institutionnel ?

Mais le déclenchement de la guerre va épuiser l'élasticité de la stratégie du pouvoir et modifier les attitudes des partis politiques et de l'opposition marocaine, jusqu'ici enfermés dans un discours de solidarité périphérique qui les dispensait de choisir clairement leur camp. Après le déclenchement de la confrontation militaire, l'entreprise délibérée de destruction massive de l'Irak transforme considérablement la perception des acteurs et des enjeux du conflit.

C'est par rapport au binôme Occident/ Nation Arabe que se positionnent les acteurs marocains et se mobilisent les masses, « l'effet Golfe » ne pouvant plus être appréhendé à la seule aune du rationnel ; il relève également et surtout de l'émotionnel qui induit une réaction unanime d'identification aux Irakiens et ravive les sentiments d'injustice et d'humiliation que représente cette guerre pour la Nation Arabe.

Partagé entre le cœur et la raison, le roi entend s'opposer par la fermeté à tout débordement interne dans la population : menaces d'Etat de siège, réglementation des meetings et contrôle rigoureux de la liberté d'expression sur la présence militaire marocaine. Mais devant la pression unanime de l'opposition (9) et des acteurs marocains, le roi s'est résigné à autoriser le 3 février 1991 une seule et unique manifestation largement unitaire et franchement critique à l'égard des positions du roi, avec des slogans hostiles à l'Arabie Séoudite et favorables au retrait du contingent marocain et à son redéploiement en Jordanie (10).

La guerre va également opérer un glissement de sens dans les attitudes de soutien à l'Irak : on est passé d'un sentiment de sympathie quasi-général dans les villes au moins, pour le Président Saddam Hussein, sentiment partagé par les citoyens et les citoyennes, majorité et opposition, à une sorte de plébiscite. La sympathie avait moins traduit un choix positif envers Saddam Hussein qu'un rejet des Koweïtiens et des Séoudiens perçus généralement dans l'opinion publique comme immoraux et spéculateurs. Le plébiscite peut s'expliquer par d'autres raisons.

Saddam Hussein représente pour beaucoup de Marocains le chef qui a instauré dans son pays un régime laïque et cela malgré ses appels tactiques à la guerre sainte. Mais c'est surtout le sentiment d'injustice que représente l'intervention étrangère en Irak par rapport à l'immunité dont la Syrie et Israël ont bénéficié pour des occupations analogues de territoires. Toute l'argumenta-

(9) Le PPS, assez distant à l'égard des positions pro-irakiennes de l'opposition, finit par rejoindre, lors de l'attaque militaire des occidentaux, le comité de solidarité avec le peuple irakien.

(10) Cette manifestation historique qui a réuni 300 000 personnes a donné l'occasion au mouvement islamiste de marquer sa présence (20 000 participants) et de formaliser en quelque sorte son potentiel de contestation politique.

tion juridique de l'intervention étrangère s'écroule. La guerre n'apparaît plus comme une opération de police internationale mais une manifestation de force des puissances occidentales pour s'imposer comme arbitres de la nouvelle situation géo-politique mondiale et le contrôle des richesses pétrolières. Elle consacre beaucoup moins le triomphe du Droit que le triomphe de la Force cautionnée par une mise en scène de l'ONU.

Parallèlement à cette démonstration de soutien à Saddam Hussein, la société marocaine et notamment les couches urbaines ont voulu transmettre à leurs dirigeants et à l'étranger des demandes longtemps insatisfaites. La très grande habileté du roi tient précisément à avoir su résister à la tentation répressive et laissé s'exprimer toutes ces opinions. Ce faisant, la guerre du Golfe n'a pas contribué à amplifier les divisions internes de la société marocaine, les dominants s'alignant de fait sur les dominés dans un populisme idéologique qui a préservé au moins fictivement une unité apparente. C'était en effet la première fois pratiquement depuis deux ou trois décennies que les partis politiques pouvaient descendre dans la rue et essayer de mettre à leur profit le mécontentement.

Mais au bout du compte, en cultivant l'unanimité, chacun à sa manière et pour des objectifs plus parallèles que différents, le roi et même les partis ont cherché, en contrôlant la crise et en s'adaptant à l'opinion publique, à la canaliser pour empêcher tout débordement populaire.

La guerre du Golfe a mis à nu les ambiguïtés du jeu politique marocain, et la fluidité des lignes de clivage ou de solidarité qui inspirent les comportements politiques selon qu'ils s'inscrivent dans le champ social, historique ou culturel et qu'ils renvoient à l'échelle nationale, communautaire ou internationale. En effet, elle a montré notamment la vanité du positionnement pro-occidental du roi dans sa politique étrangère puisqu'en dernier ressort chacun demeurait dans son camp naturel.

Elle a réactivé l'arabisme du peuple marocain, au demeurant majoritairement berbère, et mis en porte-à-faux les élites urbaines libérales acculées à soutenir Saddam Hussein, faute de pouvoir raisonnablement appuyer les Etats-Unis. Elle a également déstabilisé le roi Hassan II, tenaillé entre ses amitiés monarchiques du Golfe, les pressions du roi Fadh et celles des Etats-Unis d'un côté, et la grogne de son peuple partagée par la classe politique et même l'armée, de l'autre.

Même si le roi s'est trouvé en fin de compte conforté dans ses prises de positions après le dénouement rapide et tragique du conflit, il n'en a pas moins été fragilisé par cette crise qui a accusé au grand jour son décalage personnel par rapport à « son peuple ». Derrière les excès du modèle de société symbolisé par les émirs du Koweït, bien connus des Marocains, et stigmatisés à cette occasion par une grande partie de la presse nationale, il n'était pas exclu pour beaucoup d'opérer un certain amalgame avec les dérives du système marocain, ne serait-ce que pour étayer et justifier leurs revendications démocratiques.

Au Maroc, comme dans d'autres pays engagés ou concernés par ce conflit, la guerre du Golfe aura confirmé la prégnance de la référence à l'arabité comme force de mobilisation de l'opinion publique et comme instrument de manipula-

tion symbolique pour l'Etat comme pour l'opposition. En poussant les acteurs à s'enfermer dans le manichéisme des termes globalisants et chargés idéologiquement tels que « l'Occident » et les « Arabes », cette crise les a conduits à refuser le caractère pluriel de ces notions et les différences de situation, de culture et de réalité qu'elles recouvrent. En se positionnant à travers une vision réductrice et antagonique, alors même que les idées et les comportements ont évolué, ces mouvements d'opinion tendent à occulter en quelque sorte la réalité des luttes internes et des enjeux du pouvoir au sein des régimes politiques arabes ou occidentaux, et à faire le jeu des classes dirigeantes qui manipulent des référents idéologiques et symboliques à des fins de légitimation.

L'Arabie Séoudite n'est pas, somme toute, un modèle de démocratie et de justice sociale pour que l'on justifie toute participation à sa défense. Les USA et l'Occident ne sont pas plus crédibles que l'Irak, quand au nom du droit international et des droits des peuples qui fondent leur intervention, ils entendent faire prévaloir leurs droits par la force, et à imposer leur propre vision de l'ordre juridique mondial (11).

La dimension islamique n'a pas été totalement absente dans l'argumentation rhétorique développée par l'opposition en faveur de l'Irak (12). *Al Ittihad* *Al Ichтираqui* et *Al Alam* ont en effet publié à différentes reprises les déclarations d'un groupe de 12 Oulémas, qui faisaient référence à l'interdiction par la sharia de recourir à l'aide des infidèles dans les conflits entre Musulmans, et à l'obligation, selon la Zakâat, pour les Etats pétroliers du Golfe de redistribuer une partie de leurs revenus envers les autres pays islamiques et arabes. *Al Alam* est allé jusqu'à reproduire une déclaration de l'organisation islamiste d'A. Yacine *Jamâa al'Adl wal Ihsan* protestant contre la suspension de quelques prêcheurs qui avaient refusé de lire pour la Khutba les sermons de circonstance distribués par le gouvernement. En prenant parti pour l'Irak ils avaient transgressé l'interdiction de faire de la politique dans les mosquées. Cette islamisation du discours arabiste a contribué davantage à populariser les thèses pro-irakiennes de l'opposition légale et à radicaliser ses positions anti-occidentales qu'à traduire un rapprochement conséquent de celle-ci avec le mouvement islamiste.

Le formidable élan de protestation massive et euphorique qui s'est exprimé dans la presse et dans la rue a compensé en quelque sorte toute l'amertume accumulée par l'opposition du fait de son incapacité à infléchir la situation politique et socio-économique interne et à s'attaquer de manière frontale et explicite au leadership du roi dans le « domaine réservé » de la politique extérieure du Maroc (13).

Ce qui a prévalu également à travers cette crise et les réactions anti-occidentales qu'elle a engendrées, c'est le sentiment partagé par le Maghreb de la

(11) AMRANI Bahia, L'équilibre par le droit ou le nouveau désordre mondial. *Le Libéral* (36), mars 1991 : 20-21.

(12) Cf. BUSSINK Norbert, La presse d'opposition marocaine et la guerre du Golfe ; l'impact d'un événement extérieur sur la politique intérieure. *Annuaire de l'Afrique du Nord* 1991, Paris, CNRS, 1993.

(13) BUSSINK Norbert, *loc. cit.*

marginalisation de son influence sur les décisions internationales de l'Europe, et d'une certaine angoisse à l'idée d'être exclu d'une Europe de plus en plus attirée vers l'Est. Ce sentiment de frustration et d'infériorité peut expliquer le transfert opéré sur le rôle symbolique d'un Saddam Hussein comme héros et acteur idéalisé de l'Histoire.

Quant aux accusations de suivisme dont la France a particulièrement fait l'objet, l'après-guerre laisse supposer que cette dénonciation participait d'un chantage affectif jouant à la fois sur les éventuels risques de défiance du Maroc comme du Maghreb, et de réveil de l'anti-colonialisme latent. La culpabilisation des autorités françaises peut constituer un bon moyen pour les élites d'occulter des carences ou des excès internes afin d'obtenir sinon des capitaux nouveaux du moins des avantages financiers. Elle participe également d'un désir implicite de ne pas rompre le dialogue, et même de redéfinir, à travers une coopération réévaluée, des ajustements culturels et économiques que la crise du Golfe n'a pas manqué de révéler dans toute leur ampleur (14).

Que retenir au total de cette crise du Golfe et de ses effets au plan interne dans l'histoire immédiate du Maroc ? Un simple accès de fièvre avec des poussées de délire ? Ou un révélateur institutionnel qui permet une nouvelle fois de mesurer les capacités du régime à gérer ses propres contradictions dans des conflits, fussent-ils inter-arabes, et à en maîtriser les enjeux à son propre profit ?

Est-ce à dire que cette crise du Golfe, qui a ranimé conflits et alliances au niveau de la Région arabe, a pu favoriser à l'intérieur de l'espace national marocain, la gestation du processus de démocratisation ?

Sans doute la réaction massive et l'unité retrouvée du peuple marocain face aux enjeux transnationaux du conflit, marquaient-elles d'une certaine manière l'entrée et la légitimation des masses dans le processus politique. Sans doute également, les partis et les groupes d'intérêt pouvaient-ils exploiter cette forme de désaveu populaire pour appuyer leurs demandes de démocratisation auprès de gouvernants nationaux dont la position dans la guerre du Golfe renforçait le sentiment de vulnérabilité. Mais ce processus n'a pu dépasser le stade d'une mobilisation populiste, fondée sur l'addition de méfiances et d'incertitudes, et sur le réflexe de défense du nationalisme arabe face à l'agression du peuple arabe par des gouvernements étrangers (15). Aucune avancée significative ne s'est dessinée dans la définition d'un pacte politique qui puisse impliquer les forces représentatives dans une compétition d'opinions et d'intérêts librement acceptée et relever d'une culture de compromis et de contrôle dans l'allocation des ressources.

L'Etat marocain, à la différence de certains régimes arabes beaucoup plus proches et plus présents dans le conflit, n'en est pas sorti très affaibli, ni au plan

(14) CLEMENT J.F., *G comme Golfe. Les Arabes cultivent habilement le chantage affectif. Panoramiques* (3), 1^{er} trim. 1992 : 85-87. (N^o spécial. Les malaises franco-arabes).

(15) Le succès particulier des manifestations du 1^{er} mai a largement profité de l'exploitation des retombées idéologiques de ce fonds de commerce nationaliste, qui a servi de catalyseur et de ciment unitaire, sans pour autant parvenir à convertir ce potentiel de mobilisation populaire en revendication intérieure constructive.

de sa légitimité, ni dans ses capacités matérielles et financières. La brièveté et l'issue du conflit, tout comme le rôle extrêmement limité de l'intervention des F.A.R., lui ont sans aucun doute permis d'oblitérer son alignement politique, si ambigu soit-il, sur la coalition, et de continuer à bénéficier de l'aide américaine et occidentale, sur laquelle reposaient une grande partie de la solidité du système étatique et la stabilité de l'ordre socio-politique interne. Après cette crise du Golfe le régime marocain a fait preuve d'une certaine flexibilité en matière de Droits de l'Homme, avec l'extension des mesures d'amnistie et la libération des prisonniers de droit commun et des prisonniers politiques (16). On peut déceler à travers les interstices de cette ouverture libérale une réponse à l'éveil de la conscience démocratique des masses, stimulé à l'occasion de cette crise par une version plus sociale et moins instrumentale du nationalisme arabe. On peut aussi voir dans ces concessions démocratiques la nécessité pour l'Etat marocain de s'assurer les concours financiers occidentaux destinés à gérer au moindre coût la crise économique et sociale. Dans un contexte politique mondial où l'Etat de droit gagne de nombreux pays en Afrique et en Europe, il semble bien que les dirigeants marocains n'entendent plus cultiver leur exceptionnalisme en restant à l'écart de ces évolutions historiques et idéologiques, que les enseignements contradictoires de la guerre du Golfe ont d'une certaine manière traduites, et qui ne pourront à terme épargner le monde arabe.

(16) Cf. M. BENHLAL, J.C. SANTUCCI, *Chronique Maroc 1991, Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1991, Paris, CNRS, 1993.